

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MARS 2018 À 20H00**

Nombre de conseillers : 15**Conseillers en exercice : 13****Date de convocation : 12 mars 2018****Date d'affichage : 12 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du douze mars deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;
Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène.
Messieurs POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, DEMINGUET Éric, HENRY Damien et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absent excusé : Monsieur GESLIN Stéphane (a donné pouvoir à Monsieur POIRIER Mathieu).

Secrétaire de séance : Monsieur BRETON Raphaël a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Finances Publiques / Approbation des Comptes de Gestion 2018
- 2°) Finances Publiques / Approbation des Comptes Administratifs 2018
- 3°) Finances Publiques / Approbation de la notification des Attributions de Compensation
- 4°) Droit de préemption urbain / 33, rue Relais des Diligences
- 5°) Étude urbaine / Devis pour désamiantage et démolition du bâtiment
- 6°) Frais de scolarité / École maternelle de RENAZÉ

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 22 février 2018 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2018 - 027 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Principal, établi par Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 77 600 [€] 26	7 414 [€] 88	- 70 185 [€] 38
Fonctionnement	124 866 [€] 46	136 985 [€] 17	261 851 [€] 63
		Résultat de clôture	191 666[€]25

2018 - 028 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Assainissement, établi par Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 17 910 [€] 49	69 467 [€] 81	51 557 [€] 32
Fonctionnement	37 482 [€] 72	29 229 [€] 87	66 712 [€] 59
		Résultat de clôture	118 269[€]91

2018-029 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Lotissement Communal, établi par Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0€00	0€00	0€00
Fonctionnement	0€00	0€00	0€00
		Résultat de clôture	0€00

2018-030 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 - BUDGET LOTTISSEMENT de la BRUNETIÈRE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Lotissement de la Brunetière, établi par Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0€00	24 570€35	24 570€35
Fonctionnement	0€00	- 17 397€98	- 17 397€98
		Résultat de clôture	7 172€37

2018-031 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 - BUDGET LOTTISSEMENT des MARRONNIERS.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Lotissement des Marronniers, établi par Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Après lecture, examen et approbation des membres du Conseil Municipal, il est arrêté aux chiffres suivants pour :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 24 155€07	25 656€14	1 501€07
Fonctionnement	- 18 379€64	- 36 447€95	- 54 827€59
		Résultat de clôture	- 53 326€52

2018-032 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION des RÉSULTATS de l'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL .

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif

2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 77 600€26	7 414€88	- 70 185€38
Fonctionnement	124 866€46	136 985€17	261 851€63
		Résultat clôture	191 666€25

Affectation des résultats 2017 :

L'excédent global de 2017 de **191 666€25** en section de Fonctionnement sera affecté au Budget Primitif de 2018 de la façon suivante :

- **191 666€25** seront affectés à la section de Fonctionnement.

Après lecture et présentation des présents compte administratif et affectation des résultats, ces derniers sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2018-033 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION des RÉSULTATS de l'EXERCICE 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT.

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 17 910€49	69 467€81	51 557€32
Fonctionnement	37 482€72	29 229€87	66 712€59
		Résultat clôture	118 269€91

Affectation des résultats 2017 :

Suite à la délibération n°DCM2017-131 en date du 14 décembre 2017, qui instaure la reprise de la Compétence Assainissement par la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'affectation des résultats 2017 s'effectuera sur le Budget Primitif 2018.

La section d'Investissement aura un excédent de **51 557€32** à inscrire au Budget Primitif 2018 en totalité à la section d'Investissement, pour le combler le déficit.

La section de Fonctionnement aura un excédent de **66 712[€]59** à inscrire au Budget Primitif de 2018 de la façon suivante :

- **45 019[€]38** seront affectés à la section d'Investissement.
- **21 693[€]21** seront affectés à la section de Fonctionnement.

Après lecture et présentation des présents compte administratif et affectation des résultats, ces derniers sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2018-034 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION des RÉSULTATS 2017 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL.

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0 [€] 00	0 [€] 00	0 [€] 00
Fonctionnement	0 [€] 00	0 [€] 00	0 [€] 00
		Résultat clôture	0[€]00

Après lecture et présentation des présents compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-035 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION des RÉSULTATS 2017 - BUDGET LOTISSEMENT de la BRUNETIÈRE.

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0 [€] 00	24 570 [€] 35	24 570 [€] 35
Fonctionnement	0 [€] 00	- 17 397 [€] 98	- 17 397 [€] 98
		Résultat clôture	7 172[€]37

Le déficit de Fonctionnement est reporté au Budget Primitif 2018 à hauteur de **17 397€98** (002).

L'excédent d'Investissement est reporté au Budget Primitif 2018 à hauteur de **24 570€35** (001).

Après lecture et présentation du présent compte administratif et de ses reports, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-036 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION des RÉSULTATS 2017 - BUDGET LOTISSEMENT des MARRONNIERS.

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Ils lui donnent acte des chiffres inscrits au compte administratif, lesquels sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 24 155€07	25 656€14	1 501€07
Fonctionnement	- 18 379€64	- 36 447€95	- 54 827€59
		Résultat clôture	- 53 326€52

Le déficit de Fonctionnement est reporté au Budget Primitif 2018 à hauteur de **54 827€59** (002).

L'excédent d'Investissement est reporté au Budget Primitif 2018 à hauteur de **1 501€07** (001).

Après lecture et présentation du présent compte administratif et de ses reports, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-037 : APPROBATION de la NOTIFICATION des ATTRIBUTIONS de COMPENSATION par la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de CRAON (Mayenne).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) auquel adhère la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË a validé, lors de sa séance du 12 février 2018, les montants alloués aux Communes au titre des Attributions de Compensation (A.C) pour l'exercice 2018.

Concernant la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, la somme de 36 548€00 a été allouée. Afin d'émettre les écritures comptables correspondantes, l'Assemblée délibérante doit valider cette somme en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

APPROUVE le versement des Attributions de Compensation (A.C) ;

VALIDE le montant alloué à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à savoir 36 548€00 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer cette recette au compte 73211 de la section de Fonctionnement du Budget Principal 2018 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2018-038 : DEVIS pour le DÉSAMIANPAGE et la DÉMOLITION du BÂTIMENT BRIQUET.

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments communaux présentent les différentes études réalisées sur le désamiantage et la démolition du bâtiment Briquet, acquis par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË dans le cadre de l'étude urbaine sur l'aménagement du secteur Est de la Commune.

Trois (3) entreprises ont répondu à l'offre de la Commune pour ces travaux de désamiantage et de démolition.

Les offres se présentent ainsi :

- Entreprise LARDEUX, basée à LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne), "La Crue", présente un devis d'un montant de **19 350€00** (H.T), soit **23 220€00** (T.T.C) ;

- Entreprise ONORM, basée à CRAON (Mayenne), 67, Route de Nantes, présente un devis d'un montant de **29 200€04** (H.T), soit **35 040€05** (T.T.C) ;

- Entreprise JÉGU-GAUMER, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, présente un devis de **19 936€00** (H.T), soit **23 923€20** (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

VALIDE l'offre proposer par l'Entreprise LARDEUX, basée à LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne), "La Crue" pour un montant de **19 350€00** (H.T), soit **23 220€00** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise LARDEUX, basée à LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne), "La Crue" ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2018-039 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - 33, rue Relais des Diligences.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain que tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, en date du 19 mars 2018, concernant les parcelles suivantes :

- section AC n°0341, d'une superficie de 679m²
- section AC n°0404, d'une superficie de 346m²
- section AC n°0423, d'une superficie de 77m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

2018-040 : FRAIS de SCOLARITÉ - ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE de RENAZÉ (Mayenne).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille Saint-Aignanaise a inscrit son enfant à l'école publique maternelle de RENAZÉ (Mayenne).

Les frais de scolarité qui incombent à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'élèvent à 792€19 pour cet enfant, comme le précise le courrier de Monsieur le Maire de RENAZÉ (Mayenne), en date du 21 mars 2018, et conformément à l'application de la délibération n°1381 du Conseil Municipal de la Commune de RENAZÉ en date du 11 décembre 2001, annexée au courrier de Monsieur Patrick GAULTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

DÉCIDE d'honorer les frais de scolarité dus à la Commune de RENAZÉ (Mayenne) à hauteur de 792€19 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 65541 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2018 de la Commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Maire de RENAZÉ (Mayenne) :

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

QUESTIONS DIVERSES

● **Évolution de la demande d'emplois** : Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) concernant l'évolution des demandeurs d'emplois à l'échelle intercommunale et communale. Concernant la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, le nombre de demandeurs d'emploi est stable sur l'année 2017, avec une moyenne de 53 demandeurs d'emploi.

● **École publique** : Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Affaires scolaires expose le bilan du 2nd conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018. Le fait le plus marquant étant l'ouverture, en septembre 2018, d'une 5^{ème} classe. L'équipe enseignante a demandé l'achat de matériels, tels qu'un vidéoprojecteur interactif (V.P.I), des bancs, la réparation de l'alarme incendie dans la classe de maternelle. De plus, une étude sur la réfection de la cour est à envisager.

● **Journée citoyenne** : Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal proposent, dans le cadre de la journée citoyenne prévue le 2 juin 2018, d'informer la population Saint-Aignanaise à travers des flyers.

● **Restauration scolaire** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4ème Adjointe en charge de la restauration scolaire, informe le conseil de l'acquisition d'un réfrigérateur pour le restaurant scolaire pour un montant de **931€40** (H.T) soit **1 117€68** (T.T.C).

● **Étude urbaine** : Monsieur le Maire donne aux Élus présents le compte-rendu de la réunion avec les architectes qui s'est déroulée le 22 mars 2018 à 15h30. Plusieurs scénarii ont été proposés et devront être débattus en Conseil Municipal. Une réponse est souhaitée pour le 20 avril 2018, afin de pouvoir émettre une évaluation chiffrée des travaux envisagés.

● **Commission Voirie** : La Commission Voirie se réunira le 29 mars 2018 à 19h00 afin d'évaluer les besoin en réfection des trottoirs dans le lotissement du Domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 5 Avril 2018 à 20h00.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROUSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Absent				
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.